



ERASME
institut du travail social

MÉDIATION CANINE

Titre RS7326 (France Compétences)

PRATIQUER LA MÉDIATION CANINE EN
STRUCTURES DE SOINS ET D'ACTION SOCIALE



Centre
HUMANIMAL



FORMATION CONTINUE

Cette offre de formation
est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr

Google play App Store

Présentation de la formation

Cette formation visant la certification est initiée à partir des nombreux constats scientifiques relatifs aux **effets positifs de la présence du chien dans l'accompagnement de l'humain** à besoins spécifiques, **élargissant les possibilités d'actions et de soins non révélées par des dispositifs ordinaires et/ou classiques.**

Le ou la praticien-ne en **médiation canine** mène des **séances de médiation avec un ou des chiens éduqués, pour accompagner des personnes** dans le cadre de dispositifs à visées pédagogiques, éducatives, thérapeutiques et sociales. Son intervention, pensée dans un cadre éthique, s'effectue toujours dans le **respect de la demande des personnes accompagnées, en lien avec leurs référents.**

Objectifs associés :

- Analyser la faisabilité et l'opportunité d'un projet de médiation canine
- Construire un programme de médiation canine
- Conduire un atelier de médiation canine
- Évaluer le dispositif de médiation canine

Certification professionnelle éligible au CPF.

N° de certification RS7326 auprès de France Compétences

Date d'enregistrement : 27 octobre 2025

Date d'échéance : 27 octobre 2028

Certificateur : ERASME

Durée et organisation

210 heures de formation réparties sur 10 mois soit environ 31 jours de formation.

10 séquences de 3 à 4 jours par mois.

Heures théoriques : 98 heures en présentiel + 35 heures en formation à distance

Heures pratiques : 77 heures, en présentiel.

Votre chien ne sera présent qu'aux séquences pratiques et à compter de la séquence 5, sous réserve de validation par la formatrice vétérinaire.

Les lieux de formation

Pour la partie théorique :

ERASME Toulouse, 134 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

Pour la partie pratique :

3 lieux :

- Association GRAMMA - 65420 IBOS
- DITEP Château Sage, 13 rue Antoine Bayès – 31100 TOULOUSE
- ERASME, 134 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

Les objectifs de la formation

- Examiner une demande d'intervention d'un projet de médiation canine
- Définir le projet de médiation canine, ses orientations et objectifs avec le public concerné (le bénéficiaire)
- Élaborer un plan d'actions progressives selon une méthodologie de pratique adaptée et en phase avec la législation en vigueur et les aspects sanitaire et sécuritaire
- Soutenir le programme de médiation canine auprès des principaux acteurs décisionnaires
- Participer à la rencontre entre le bénéficiaire et l'animal grâce à la compréhension des signaux de communication de l'animal et à la recherche des interactions positives
- Conduire un atelier de médiation canine en structure de soins et d'action sociale
- Mettre en place une méthode d'analyse et d'évaluation du comportement canin soutenue par des experts du comportement et de la communication intra et interspécifique
- Analyser les interventions en fonction des résultats obtenus et préconisations faites par l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif
- Évaluer le dispositif de médiation canine dans son ensemble et en équipe pluridisciplinaire

Le programme

210 HEURES | 31 JOURS

MODULE 1

Analyse d'un besoin ou d'une demande et co-construction de projets d'action en médiation canine.

MODULE 2

Conduite, évaluation et ajustement de l'intervention en Médiation canine.

MODULE 3

Intervention éthique avec les chiens.

MODULE 4

Faire vivre et évoluer son activité, sa pratique de médiation.

L'admission

PUBLIC

Les professionnels en poste ou demandeurs d'emplois possédant un diplôme du travail social dans le secteur de l'éducation spécialisée, de l'enseignement et la formation ou de l'animation, également dans le secteur du sanitaire^[1].

PRÉREQUIS

- Un Diplôme d'Etat dans le secteur du soin et du social du niveau 3 au niveau 8 ou tout autre justificatif prouvant une expérience professionnelle le cas échéant.
- Être propriétaire d'un chien n'est pas une obligation, toutefois être familiarisé avec l'animal est un prérequis
- Être détenteur ou avoir en projet de valider l'ACACED (Attestation de Connaissance des Animaux de Compagnie des Espèces Domestiques), reconnue par le ministère de l'Agriculture.

CANDIDATURE

Sur dossier de candidature et de positionnement incluant notamment :

- Un dossier de candidature dans lequel sont inclus les motivations du candidat et son projet d'intégrer l'animal dans sa mission professionnelle
- Une copie d'un diplôme d'état dans le secteur du soin et du social du niveau 3 au niveau 8 ou toute autre justificatif prouvant une expérience professionnelle le cas échéant,

Un entretien de positionnement (présentiel ou distanciel) est également obligatoire afin d'étudier la recevabilité des candidatures et valider ou non les prérequis et la cohérence du projet du candidat avec la certification visée.

EFFECTIF

12 personnes maximum.

Les modalités de certification des compétences

L'évaluation des compétences est organisée en **trois modalités complémentaires** afin d'évaluer la maîtrise des **9 compétences du référentiel**.

1) Epreuve écrite : Rédaction d'un dossier de pratique professionnelle (15 à 20 pages)

2) Epreuve orale : soutenance du dossier de pratique professionnelle devant les deux membres du jury d'une durée de 25 minutes.

3) Mise en situation simulée d'une action de médiation canine selon une situation fictive proposée (45 minutes).

[1] <https://sante.gouv.fr/archives/les-metiers-du-travail-social/article/les-diplomes-et-formations-du-travail-social> et <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021358057>

Poursuite professionnelle

Au niveau de l'emploi, la pratique de la médiation animale se retrouve principalement dans les métiers du social et du médico-social. Elle peut être recherchée en tant que discipline et fonction à part entière, mais elle est aussi demandée comme compétence complémentaire aux métiers ou encore en renforcement des formations initiales.

Notre centre de formation

ERASME dispense des formations aux métiers de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé sur ses sites de Toulouse (31), Mane (31) et Montauban (82).

Son pôle de Formation Continue conceptualise et déploie des certifications et formations intra et inter-établissements en Occitanie.

L'institut est en relation constante avec les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au travers de ses différents dispositifs de formations initiales et continues, permettant d'être au plus près des besoins des employeurs et des professionnels.

ERASME, souhaite être un véritable concentré d'expertise et d'efficacité, en ciblant une transformation sociale, inclusive et émancipatrice.

Notre centre de formation est engagé dans une dynamique prospective, dans la réponse par la formation aux problématiques sociétales émergentes sur notre territoire et dans notre société. ERASME innove en continu au niveau pédagogique, en s'inscrivant dans des réseaux nationaux et internationaux et en offrant des parcours sur mesure.

Nos méthodes pédagogiques

La formation se déroule en majorité en présentiel et pour partie à distance (synchrone et e-learning). Les **méthodes et les supports** utilisés permettent une **approche concrète et dynamique** de la formation. Nous privilégions une **pédagogie active** qui favorise les **interactions de travail** en nous appuyant, notamment, sur les **situations professionnelles vécues** par les stagiaires dans leurs environnements professionnels (échanges d'expérience et partage d'outils pratiques) et la présence de **l'expérience d'une formatrice vétérinaire comportementaliste**.

Les chiffres de la formation

33

Nombre de stagiaires
formés*



79% de taux de
réussite*

3

Nombre de sessions
réalisées*

*entre Janvier 2023 et Mai 2026

Les tarifs de la formation

Pour les particuliers : 3 400 € net de taxe* (formation + frais de certification)

*Reste à charge de 150 € pour tout bénéficiaire du CPF

Attention : Depuis le 26/02/2026, le CPF impose un plafonnement de prise en charge à 1 500 €, quel que soit le coût de la formation.

La loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales du 25/06/2026 impose dorénavant aux titulaires de compte personnel de formation (CPF) de s'inscrire et de se **présenter** aux examens prévus par l'organisme certificateur en cas de mobilisation du CPF, sous peine de devoir rembourser le coût de la formation à la caisse des dépôts. Le titulaire ne se présentant pas à l'examen devra payer l'organisme de formation, l'absence de prise en charge par le CPF ne devant pas entraîner un risque d'impayé pour les organismes de formation. Des motifs légitimes permettant de se soustraire à cette obligation de se présenter aux examens seront déterminés par décret.

Pour les employeurs : 3 850 € net de taxe (formation + frais de certification)

La référence handicap

Les locaux d'ERASME ainsi que ses antennes sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute question relative à des besoins et/ou aménagements particuliers, le référent handicap est présent en interne pour mobiliser les parties prenantes et ressources nécessaires (referenthandicap@erasme.fr).

Vos contacts

 formationcontinue@erasme.fr

 134 route d'Espagne, 31100 Toulouse

 www.erasme.fr

 05 61 19 27 61

Locaux accessibles aux
Personnes en Situation de Handicap



Vous êtes en situation de handicap ? Cette formation s'adapte à vos besoins !
Contactez le référent handicap : referenthandicap@erasme.fr / 07 68 38 64 70